



CHELLES MULTIPHOT 2026

45ème Foire Internationale Photo-Cinéma-Son de Chelles (77)

Cher(e) Ami(e), cher(e), exposant(e),

L'équipe de Chelles Audiovisuel vous présente ses meilleurs vœux pour 2026, comme tous les ans Chelles-Audiovisuel organise:

La 45 ème FOIRE Internationale Photo, Ciné et Son.

Le Dimanche 15 mars 2026 de 9h à 16h30.

Attention ! certaines règles changent: Suivant les nouvelles directives strictes de la Mairie en terme de sécurité sur l'esplanade (là où vous garez vos véhicules temporairement), pour les exposants, le dimanche l'ouverture des portes sera à 7h30 et un départ au plus tôt à 16h00, le portail d'accès ne sera ouvert qu'à 16h00 pour ceux qui souhaitent partir plus tôt.

Pour rappel, le 15 Mars est la date du 1er tour des élections municipales

Les stands (tables fournies) sont mis à disposition par mètre linéaire au prix de 37 €uros (prix inchangé depuis 2010 !) dans les conditions définies par le Règlement Intérieur de la rencontre.

Une restauration chaude et assise est proposée aux Exposants et au public, au prix de 19,-€uros ainsi qu'une restauration du bar (sandwichs, boisson, café).

La sécurité est renforcée et nous appliquerons les directives municipales et celles de la Police Nationale. Les consignes de sécurité et sanitaires seront strictement appliquées.

Pour rappel, il n'y a qu'une seule entrée pour les 2 salles. Le nombre de place de parking est amplement réduit autour du Centre Culturel, veuillez-vous garer correctement afin de ne pas être en infraction.

Cette année, Chelles Audiovisuel a le plaisir de proposer sur la journée de 09h30 à 15h45:

Un "**WORKSHOP STUDIO**" (Pour les visiteurs et sur inscription)

Merci de me retourner le dossier d'inscription **dûment rempli**, sinon celui-ci ne pourra être prise en compte. Pour informations, les dossiers sont vérifiés par les services de la Mairie. Votre inscription dorénavant vous intègre automatiquement dans la liste de nos "Membres adhérents Multiphot".

Dans l'espoir sincère, de vous retrouver en mars prochain, pour fêter ensemble ce bel évènement.

Bien cordialement,

Gilles OUVRIEZ

Responsable Foire Photo

Boite 181

19 Av du Maréchal Foch

77508 CHELLES cedex

Tél : 06 29 36 75 17

Adresse email → foire.photo.chelles@gmail.com

P.S.: Nous ne prenons aucune inscription par téléphone.

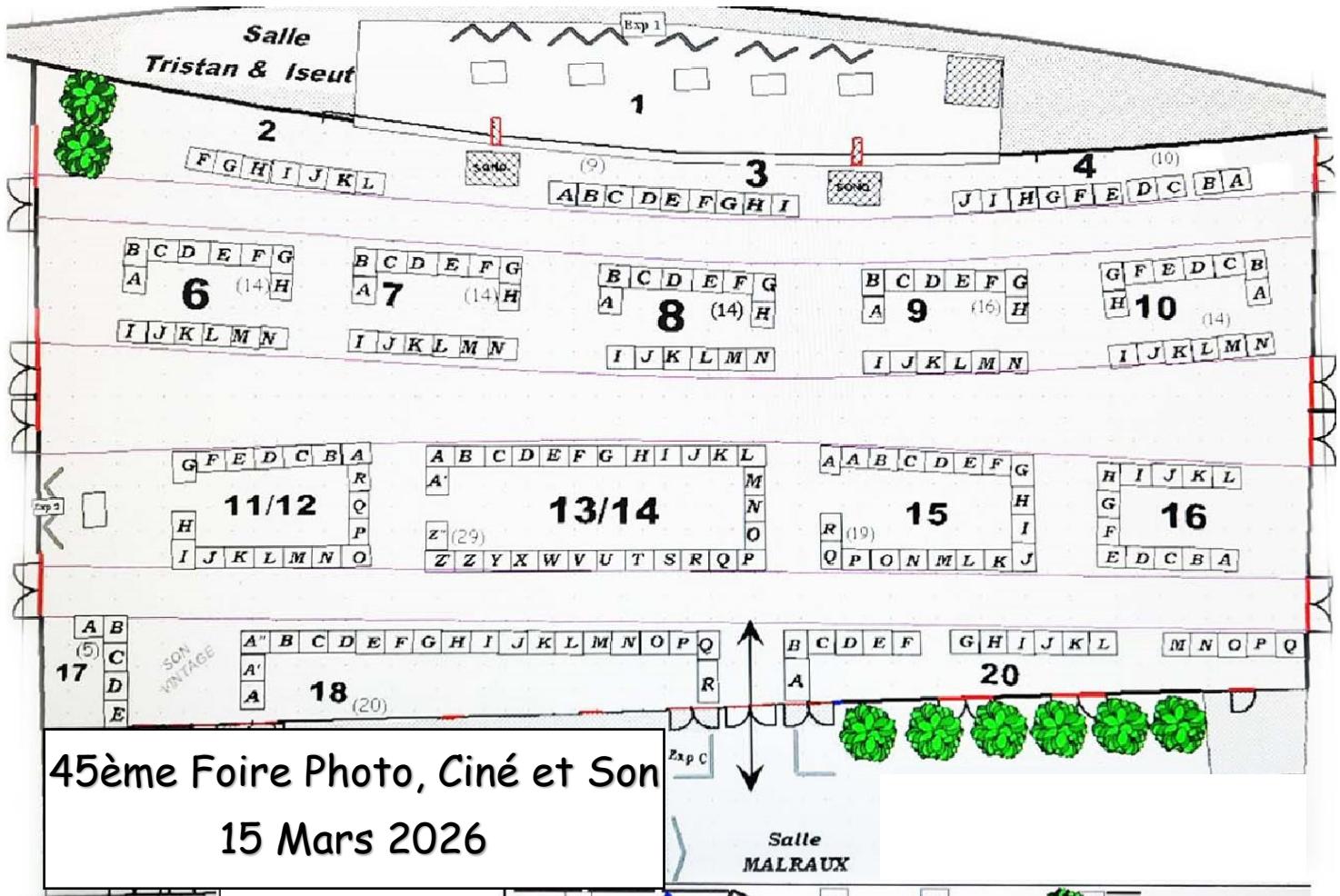
Uniquement par dossier d'inscription dûment rempli avec le paiement par chèque joint.



CHELLES MULTIPHOT 2026

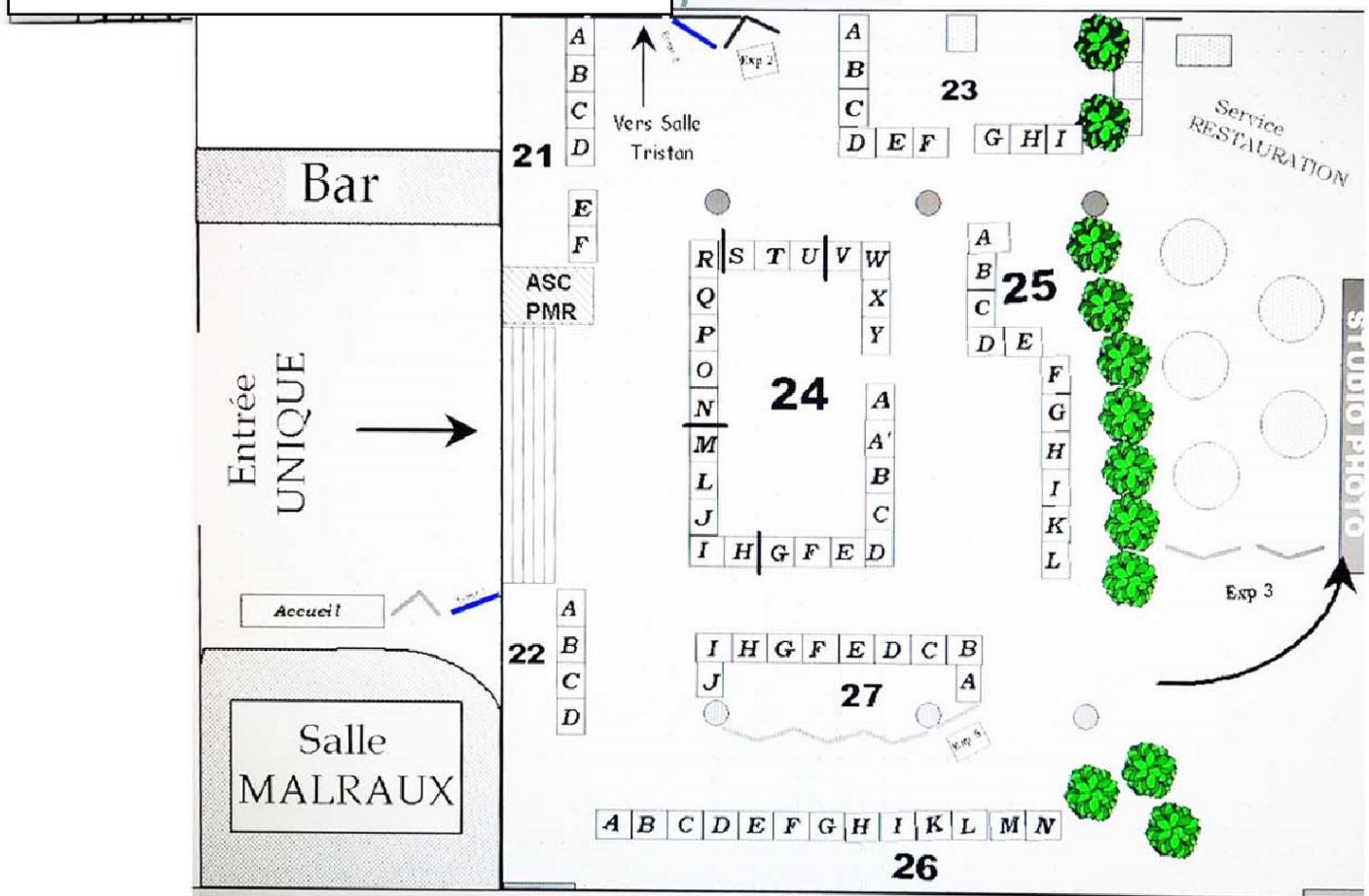
45ème Foire Internationale Photo-Cinéma-Son de Chelles (77)

**ATTENTION "PLAN TYPE" TEMPORAIRE !
IL SERA OBLIGATOIREEMENT MODIFIÉ EN FONCTION DES EXPOSANTS.**



45ème Foire Photo, Ciné et Son

15 Mars 2026



ATTENTION "PLAN TYPE" TEMPORAIRE !
IL SERA OBLIGATOIREEMENT MODIFIÉ EN FONCTION DES EXPOSANTS.



CHELLES MULTIPHOT 2026

45^{ème} Foire Internationale Photo-Cinéma-Son de Chelles (77)

Dimanche 15 Mars 2026

Dossier d'adhésion et d'inscription

Ouverture aux exposants de 7h30 à 17H30

Nom et prénom du responsable :

Société :

Adresse Postale :

.....Téléphone - Mobil

Email:@..... Nombre de personnes présentes sur le stand :

Attention !!! Le nombre de personnes autorisées sur un stand est en fonction du nombre de mètres commandés !! Maximum=1m/pers

** Informations OBLIGATOIRES (loi du 27/01/92) **

N° de registre du commerce :

Type et n° de pièce d'identité :

Délivrée le : par :

Nature des marchandises :

!!! N'OUBLIEZ PAS de signer le règlement intérieur et la copie de votre pièce d'identité !!!

Je réserve mètres linéaires (au prix unitaire de 37 €uros) soit :

(Nous ne garantissons en aucun cas votre choix et notre affectation est non négociable.)

N° du stand souhaité : (Exemple N° 16 EFG)

Je réserve pour le dimanche 15/03, plateau(x) repas au prix unitaire de 19,-€uros soit :

(Le plateau est composé d'une entrée, d'un plat chaud, fromage et d'un fruit)

Règlement total : €uros

Votre inscription ne sera enregistrée que si les informations obligatoires d'identité sont indiquées et que votre chèque de règlement (à l'ordre de "Chelles Audiovisuel") accompagne le bulletin d'adhésion dûment rempli, sans oublier une photocopie recto-verso de votre carte d'Identité Nationale

A retourner avant le 09 Mars 2026

Date limite IMPÉRATIVE

foire.photo.chelles@gmail.com

CHELLES AUDIOVISUEL

Boite 181
19 Av du Maréchal Foch
77508 CHELLES cedex

Tél : 06 29 36 75 17

Date :

Signature :



CHELLES MULTIPHOT 2026

45ème Foire Internationale Photo-Cinéma-Son de Chelles (77)

Règlement Intérieur de Participation

CHELLES AUDIOVISUEL organise tous les ans un salon exposition - vente d'objets, appareils, matériels, livres et documents en rapport avec le monde de l'image, du cinéma et du son.

La Foire Internationale Photo-Cinéma-Son de Chelles est organisée dans un bâtiment clos apte à recevoir du public et conforme à toutes les normes de sécurité en vigueur.

Article 1: Est exposant toute personne ayant :

Rempli complètement et lisiblement sa demande de réservation ainsi que son règlement.

Il devient automatiquement aussi adhérents du **MULTIPHOT** jusqu'à la fin de l'année associative en cours.

Votre inscription ne sera enregistrée (dans l'ordre d'arrivée des dossiers) que si les informations obligatoires d'identité sont indiquées et que votre chèque de règlement accompagne le bulletin d'adhésion dûment rempli, sans oublier une photocopie recto-verso de votre carte d'Identité Nationale

Le fait de s'inscrire n'est pas une assurance de pouvoir participer. Seul la réception du reçu de confirmation de la part de l'organisation fait foi.

La qualité d'exposant entraîne l'acceptation du présent règlement sans restriction !

Article 2: Le paiement (par chèque bancaire ou postal) doit **obligatoirement** accompagner la demande d'inscription. Dans le montant du premier mètre linéaire acheté, est incluse la cotisation annuelle en tant que « membre événementiel ». Il est impératif que celui-ci soit présent au risque que l'inscription ne soit pas prise en charge et annulant le dossier d'inscription. Pour les exposants étrangers, leur chèque pourra être échanger contre des espèces le jour de la rencontre afin de réduire les frais bancaires.

Article 3: **CHELLES AUDIOVISUEL** met à disposition des exposants :

- une table (longueur selon réservation)
- 1 chaise par personne
- 1 badge "exposant" par personne

Article 4: Le nombre de personnes autorisées sur un stand est en fonction du nombre de mètres commandés. **Maximum = 1mètre par personne** (exposant) sauf dérogation des organisateurs.

Article 5: Les objets exposés ou en vente sont la propriété des exposants et sous leur entière responsabilité.

Article 6: Les transactions de vente ou d'échange se font de gré à gré et n'impliquent en aucun cas la responsabilité ou l'intervention de l'organisateur **CHELLES AUDIOVISUEL** ou de la Ville de Chelles.

Article 7: Bien que mettant en place le jour de la manifestation, un service de sécurité permanent, **CHELLES AUDIOVISUEL** décline toute responsabilité en cas de vol, détérioration ou perte d'objet pouvant survenir avant, pendant ou après le salon. **CHELLES AUDIOVISUEL** aussi décline toutes responsabilités en cas d'accident corporel, préjudice moral ou financier concernant la personne et les biens des exposants.

Article 8: L'exposant s'engage à respecter l'ordre public, à se conformer à toutes les règles de sécurité, à obtempérer à toute instruction qui lui serait faite par les organisateurs ou les responsables de la sécurité.

Article 9: L'ouverture des portes se fait à 7h30 pour les exposants et à 9 h pour le public. La fermeture des portes se fait à 16h pour le public.

Article 10: Lors de votre inscription, nous vous demandons de formuler un souhait d'emplacement d'îlots. **CHELLES AUDIOVISUEL** ne garanti en aucun cas, votre choix. Pour le placement, nous essayons au mieux d'éviter les angles de stands, sauf demande express de votre part. Il se peut que vous ayez un angle, car nous n'avons pas eu la possibilité de vous placer autrement. **L'emplacement que nous aurons choisi sera considéré comme définitif et non négociable.**

Article 11: Les exposants s'engagent à se conformer aux lois et textes réglementaires qui régissent ce type de manifestation.

Article 12: **CHELLES AUDIOVISUEL** se réserve le droit de modifier l'implantation des stands et par ce fait, de déplacer un exposant (aucune réclamation ne sera acceptée).

Article 13: **CHELLES AUDIOVISUEL** se réserve le droit d'annuler cette manifestation à n'importe quel moment et pour quelques raisons que ce soient.

Article 14: En cas d'une annulation de la part d'un exposant, **CHELLES AUDIOVISUEL** accepte et rembourse, jusqu'à 6 jours calendaires avant la date de la manifestation et sur présentation exclusive d'un justificatif officiel.

Article 15: Il est impératif à tous les exposants de ne pas garer son véhicule sur les accès Pompiers, cependant, nous tolérons ce stationnement UNIQUEMENT pour le déchargement et chargement de 7h à 8h30 et de 16h à 20h. La Police Nationale de **CHELLES** sera présente pour verbaliser tous les contrevenants.

Article 16: Nous vous rappelons que selon les lois en vigueur, il est STRICTEMENT interdit de fumer dans les salles.

Article 17: Vous devez impérativement respecter les consignes sanitaires imposées sans restriction (Pass-sanitaire, port du masque, pass antigénique, ...) sous peine d'être expulsé du lieu de la manifestation, des contrôles seront établis à l'entrée et dans l'enceinte de la manifestation.

! Attention ! Aux nouveaux horaires d'arrivée (07:30) et de départ (16:00)
(Aucune dérogation pour l'ouverture de la grille et et toute circulation en voiture sur l'esplanade)

Je soussigné(e)

accepte ce règlement sans aucunes restrictions, ni dérogations.

Signature :

Date : / /

Cadre réservé à "Chelles Audiovisuel" Organisateur

- ◊ Dossier inscription
- ◊ Règlement (Chèque, Esp, Mandat,...)
- ◊ Règlement intérieur signé et daté
- ◊ Copie CN ou Passeport

Dossier: Valide ou Rejeté